

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.037

L'an deux mille vingt, le 18 juillet, à 10 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 juillet 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 juillet 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : Néant

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT.
M. Christophe PLASSARD représenté par Mme Marie-Claire SEURAT.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
SYNDICAT MIXTE SOLURIS

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : 2 abstentions
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Par délibération n°18.098 du 18 juin 2018, le conseil municipal de la ville de Royan a approuvé l'adhésion de la commune au syndicat mixte SOLURIS et conclu un contrat d'accompagnement relatif à la protection des données et au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.P.D).

Il est demandé à l'assemblée délibérante de désigner 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour siéger au comité syndical de SOLURIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la délibération n°18.098 du conseil municipal de la ville de Royan en date du 18 juin 2018,
- Vu les statuts du Syndicat mixte SOLURIS,
- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

D É C I D E

- de désigner comme suit 1 délégué titulaire et 2 délégués suppléants pour siéger au comité syndical de SOLURIS :

- Mme Madeline TANTIN, déléguée titulaire
- M. Philippe CAU, délégué suppléant
- M. Didier SIMONNET, délégué suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 juillet 2020

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
HUBERT THOMAS

